

XV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Dakar (Sénégal), les 29 et 30 novembre 2014



Résolution sur l'éducation et la formation des femmes et des jeunes à l'ère du numérique

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 29 et 30 novembre 2014 à Dakar, au Sénégal, à l'occasion du XV^e Sommet de la Francophonie,

Conscients des efforts de la Francophonie dans sa programmation en faveur de l'éducation, de la formation et de l'enseignement supérieur pour l'intégration économique et sociale des femmes et des jeunes dans nos sociétés et leur contribution à l'affirmation des valeurs sur lesquelles se fonde la Francophonie, au service de la paix, de la coopération, de la solidarité et du développement durable ;

Rappelant le rôle des opérateurs directs et reconnus du Sommet, et de la Conférence des ministres de l'éducation des États et gouvernements de la Francophonie (Confémen) dans le renforcement des compétences des enseignants pour soutenir l'éducation et la formation, notamment des jeunes filles et garçons, en faveur de leur épanouissement personnel et professionnel ;

Reconnaissant les objectifs du deuxième Cadre stratégique de la Francophonie et des stratégies jeunesse, économique et numérique pour obtenir une formation professionnelle et technique adaptée à l'insertion des jeunes et des femmes au marché de l'emploi ;

Déterminés à favoriser un accès égal aux nouvelles technologies de l'information et de la communication afin de stimuler l'apprentissage et la formation professionnelle et technique au bénéfice du plus grand nombre ;

Nous engageons à :

Relever les défis posés par l'accès pour tous à une éducation de base de qualité ainsi qu'à la formation professionnelle et technique dans nos pays, en priorité au service des filles, particulièrement dans les régions éloignées des centres urbains ;

Renforcer l'action de l'OIF et des opérateurs de la Francophonie, notamment l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et l'Université Senghor qui, dans leurs domaines respectifs, participent au développement de nos pays et au rayonnement de la langue française sur l'Internet scientifique et éducatif ;

Faciliter l'accès aux ressources des services d'Internet par des transmissions à haut débit afin de créer, dans l'espace francophone, un vaste échange d'informations et de permettre ainsi à chacun de librement tirer profit de l'immense potentiel des réseaux numériques, dont les cours académiques en ligne ;

Promouvoir une culture de l'éducation et de la formation à l'ère du numérique, qui favorise la participation active des femmes et des jeunes au développement d'une Francophonie vivante et moderne, en toute égalité.